

**FFRS Procès-  
verbal du  
Comité national mixte des uniformes entre  
la Société canadienne des postes (SCP) et le Syndicat des travailleurs et travailleuses  
des postes (STTP) pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS)**

**Le 13 mai 2016, à 10h30  
(N0060j)**

**Réunion n° 05**

**Présents :**

**STTP**            Marc Roussel  
                         Carl Girouard  
                         Chris Pleasants

**SCP**                Luc Lafrance  
                         Josée Louiseize  
                         James Kerr

SUJET (Y-M-#)	DESCRIPTION	ACTION
STTP- 15.06.01	<p><b>CHEMISE POLO ROUGE</b></p> <p>Le Syndicat a reçu des plaintes concernant certains vêtements fournis aux FFRS. Plus particulièrement, le Syndicat a mentionné qu'il y a des préoccupations au sujet de la chemise polo rouge. Par exemple, le Syndicat fait savoir que les FFRS se plaignent de la couleur rouge et du matériel utilisé. La chemise est très chaude quand elle est portée en été car elle est fabriquée en polyester à 100 %. Le Syndicat déclare que dans certaines régions, telles que l'Ontario et les Prairies, les employées et employés et le Syndicat ont signalé ces problèmes à plusieurs reprises par le passé.</p> <p>La Société confirme que le matériel de la chemise polo rouge est similaire à la chemise fabriquée pour les employés de l'unité urbaine.</p>	Luc Lafrance/ Josée Louiseize
STTP – 15.09.01	<p>La SCP informe le Syndicat qu'elle envisage de modifier le polo réglementaire afin qu'il soit conforme aux normes de haute visibilité de l'ASC. La SCP indique également que les employés doivent continuer de porter le polo rouge actuel jusqu'à nouvel ordre.</p>	Luc Lafrance / Josee Louiseize

STTP 15.12.01	<p>Le Syndicat suggère la possibilité que la SCP fournisse des polos bleus d'ici à ce que les polos rouges soient retirés. La SCP indique qu'elle examinera cette possibilité et qu'elle fera un suivi à ce sujet à la prochaine réunion; si elle arrive à une conclusion avant la réunion, elle fera part de sa décision au STTP.</p> <p>La SCP informe le Syndicat que nous sommes encore après travaillés sur une chemise polo de haute visibilité et mentionne également qu'elle envisage de moderniser les uniformes. La SCP travaillera à réduire le nombre de tailles offertes et par le fait même le nombre d'UGS. La SCP demandera la collaboration du Syndicat une fois que des progrès auront été réalisés.</p>	Luc Lafrance / Josée Louiseize
STTP 16.02.01	<p>La SCP a informé le syndicat que nous allons présenter des vêtements homme/femme, y compris le polo. La SCP aura à fournir au STTP un compte entre les vêtements homme/femme qui seront disponibles.</p>	Luc Lafrance / Josée Louiseize
<b>STTP 16.05.01</b>	<p><b>La SCP informe le Syndicat que le groupe des FFRS est composé de 2 364 hommes et de 4 567 femmes. La SCP fournira un échantillon des chemises polo pour hommes et pour femmes une fois qu'ils en auront des exemplaires.</b></p> <p><b>La SCP informe le Syndicat qu'elle attend que les groupes Santé et sécurité et CSA déterminent à quelle classe appartient les vêtements de la SCP.</b></p> <p><b>Le Syndicat demande la présence d'un représentant du groupe santé et sécurité à la prochaine réunion du Comité des uniformes dans le but d'expliquer les différences entre les classes de vêtements.</b></p> <p><b>Le Syndicat veut participer au choix du style de chemise polo de haute visibilité</b></p>	<b>Luc Lafrance / Josée Louiseize</b>
CUPW – 15.06.02	<p><b>ÉGIBILITÉ DES VETEMENTS</b></p> <p>Le syndicat déclare que les FFRS aimeraient recevoir plus de choix ajoutés au catalogue d'uniformes. Le syndicat a suggéré de fournir les guêtres, qui sont utiles durant l'hiver. Le syndicat a indiqué que la clause 34.02 permet de modifier la convention collective.</p>	Luc Lafrance/ Josée Louiseize
CUPW 15.09.02	<p>La SCP informe le STTP que tout ajout aux tableaux de la convention collective devra être négocié au cours de la prochaine ronde de négociations. Toutefois, nous pouvons</p>	Luc Lafrance/ Josée Louiseize

CUPW 15.12.02	<p>fournir des guêtres aux membres à titre de vêtement optionnel en échange de 55 points. « Vêtement optionnel » signifie que les points supplémentaires restants peuvent être utilisés pour acheter l'article, dans ce cas-ci, les guêtres.</p> <p>La SCP informe le Syndicat que nous ajouterons des guêtres, soit une par année, comme pièce de vêtement optionnelle pour les FFRS qui disposent d'une allocation de 55 points. Les FFRS ne recevront pas de points supplémentaires pour se procurer des guêtres. La SCP confirme qu'un protocole d'entente n'est pas nécessaire en vue d'ajouter les guêtres. La SCP indique que nous publierons une annonce sur le site Web de Logistik Unicorp et que le Syndicat diffusera également un bulletin.</p>	Luc Lafrance / Josée Louiseize
STTP 16.02.02	La SCP n'a rien à mettre à jour. Le syndicat veut un rapport de la quantité de guêtres qui ont été vendues depuis l'introduction des guêtres en décembre. Un rapport a été fourni le 18 février, 2016. 392 guêtres ont été vendues.	Luc Lafrance / Josée Louiseize
STTP 16.05.02	<b>La SCP assure le Syndicat que les guêtres ont été ajoutées à l'allocation des employés.</b>	<b>POINT FERMÉ</b>
STTP 16.05.04	<p><b>UNIFORMES ET CHANGEMENT DE SEXE</b></p> <p><b>Le Syndicat aborde le sujet très délicat du changement de sexe à Postes Canada.</b></p> <p><b>Le Syndicat demande à la SCP de protéger les droits et la vie privée des employés qui sont engagés dans ce processus. La SCP indique au Syndicat que le comité travaillera avec l'équipe de la vie privée pour établir un processus discret pour les employés qui sont en processus de changement de sexe.</b></p> <p><b>Le Syndicat mentionne que des points ne devraient pas être déduits de la première commande d'un employé.</b></p> <p><b>La SCP prend note de cette demande et l'examinera.</b></p>	<b>STTP/SCP</b>

<b>STTP 16.05.05</b>	<p><b>VETEMENTS ENDOMAGÉS A FORT McMURRAY</b></p> <p><b>La SCP informe le STTP que 12 employés membres des FFRS sont touchés par le feu de forêt à Fort McMurray.</b></p> <p><b>La SCP fera parvenir la liste de ces employés au STTP.</b></p> <p><b>La SCP doit déterminer la meilleure façon de fournir de nouveaux uniformes de la Société aux employés touchés.</b></p> <p><b>La SCP explique également que la réémission d’uniformes n’entraînera aucune déduction de points.</b></p> <p><b>La SCP tiendra le STTP informé des progrès accomplis.</b></p>	<b>STTP/SCP</b>
----------------------	--	-----------------

**PROCHAINES DATES DE RÉUNION SUGGÉRÉES:**